ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détecteur de fumée et cigarette

Question écrite n° 42480

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la contradiction entre l'installation d'un détecteur de fumée dans un appartement locatif et l'autorisation pour le locataire d'y fumer. Fumer dans un appartement loué est un droit, cependant l'alarme du détecteur de fumée peut se déclencher. Il arrive donc que des locataires désactivent le détecteur, ce qui entraîne des problèmes de sécurité potentiels. Il y a donc une contradiction entre la sécurité des biens d'une part et la liberté d'usage d'autre part. Il lui demande quelle solution le ministère envisage concernant cette problématique que connaissent de nombreux propriétaires qui louent leurs appartements à des locataires potentiellement fumeurs.

Données clés

Auteur : M. Richard Ramos
Circonscription : Loiret (6e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42480
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2021, page 8037
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)